Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20261027-2026_66-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

Présents : Mmes : GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, RENOUARD Magalie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAN Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, YANG Paul

Excusé(s) : Mme BRUNEL Corinne, M. VISSEICHE Roland

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEGAN Romuald

2026-66 – Attribution des lots 7 et 9 suite à la liquidation de l'entreprise MULONNIERE

Monsieur le Maire expose /

Suite à la liquidation de l'entreprise MULONNIERE, la Commune de Boistrudan doit se prononcer sur l'attribution de ces deux lots.

Pour le lot 7 : il s'agit de l'entreprise L CONSTRUCTION Lot 5 et l'entreprise PEPION Lot 14
Pour le lot 9 : Il s'agit de l'entreprise L CONSTRCUTION Lot 5 et une entreprise de menuiseries intérieures à trouver.

Il convient de prendre des avenants pour ces 4 entreprises, concernant les montants revoir avec Monsieur DEBROIZE Architecte.

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Accepte l'attribution des lots 7 et 9 aux entreprises susnommées ci-dessus*
- *Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

Le secrétaire de séance
Romuald GUEGAN